



INFOS Comité de Groupe

25 octobre 2011

Rappel de la « feuille de route » des élus CFDT au Comité de Groupe : les représentants du personnel CFDT se doivent de bien connaître les intentions de la Direction afin de pouvoir mieux défendre - aujourd'hui et demain- tous les salariés du Groupe BPCE. Notre volonté : mieux comprendre la stratégie du Groupe, ses enjeux économiques et sociaux, ses perspectives pour pouvoir agir dès aujourd'hui afin que chaque salarié du groupe BPCE puisse toujours avoir sa place dans notre Groupe. Bref, pour la CFDT, il faut comprendre pour agir. Cette exigence nous conduit à tout faire pour disposer des moyens de connaissance nécessaires afin d'assurer la réussite économique et sociale du Groupe BPCE de demain. En effet, pour la CFDT, la réussite de BPCE ne pourra se faire sans (et a fortiori contre) ses salariés.

Résumé des principaux points abordés lors de la réunion du Comité de Groupe BPCE du 13 octobre 2011

Présentation sociale du rapport 2010 sur le groupe BPCE par les experts désignés par les élus (cabinet SECAFI ALPHA)

Fin 2010, BPCE était le quatrième groupe bancaire français avec 124 550 salariés (soit une baisse de 2,2% par rapport en 2010). A noter une baisse des effectifs chez BPCE, comme dans les autres groupes bancaires, y compris dans la banque de détail et de réseaux (baisse de 723 en banque populaire et 1141 en caisse d'épargne). **Les élus ont alerté la Direction sur certaines évolutions qu'ils jugent inquiétantes :** la hausse de l'absentéisme suite à accident du travail, la progression des départs sous forme de démissions, licenciements ou ruptures conventionnelles, le fait que plusieurs caisses d'épargne aient eu « un recours massif voire excessif » aux ruptures conventionnelles etc.

Les élus ont à nouveau interrogé la Direction sur le chiffrage des prévisions de suppression de postes dans les réseaux (4500 suppressions de postes ?) basées sur les hypothèses suivantes : 85% de taux de remplacement de départs à la retraite dans les caisses d'épargne (dont 34% siège et 70% agences) et 90% dans les banques populaires (40% siège, 90% agences). **Rappelons que pour la CFDT, il est hors de question d'accepter des suppressions de postes alors que la charge de travail est croissante (comme le niveau de stress des salariés d'ailleurs !).**

Les élus ont demandé à la nouvelle Directrice des relations humaines de BPCE (Mme Mercier-Gallay, en poste depuis mi-septembre de cette année) **la mise en place de véritables indicateurs sociaux au sein du groupe, indicateurs qui curieusement – plus de deux après la création de BPCE – n'existent toujours pas :** les élus ont notamment demandé une compilation au niveau groupe de différents indicateurs sociaux tels que des heures supplémentaires effectuées, les actes d'incivilités ou l'absentéisme.

La DRH a pris bonne note de nos différentes demandes et questions sans toutefois apporter de véritables réponses aux questions posées. Souhaitons simplement, qu'une fois « sa période d'essai terminée », elle soit en mesure de nous apporter les réponses à l'occasion du prochain comité de groupe de juin 2012.

Situation de liquidité de BPCE à fin septembre

Les élus CFDT ont été très offensifs sur le sujet en rappelant à F PEROL leurs inquiétudes sur l'environnement économique et financier dans le climat délétère ambiant. **Les élus ont clairement posé la question « sur la liquidité, pouvez-vous assurer que la situation de BPCE n'est pas alarmiste comme cela se dit, notamment en septembre ».**

F PEROL a rétorqué qu'on entendait beaucoup de choses sur le sujet mais qu'il comprenait nos inquiétudes compte tenu des nombreuses rumeurs « qu'il ne fallait pas écouter d'ailleurs ». Il est revenu longuement sur la situation du groupe en la matière en rappelant que le profil de risque du groupe BPCE avait été réduit depuis son arrivée (les actifs toxiques résiduels sont en forte décroissance et ne pèsent plus sur nos résultats, Natixis a renoué avec les bénéfices, notre solvabilité financière s'est accrue. Bref, BPCE est plus solide qu'il y a deux ans). F PEROL en a conclu que les marges de manœuvre financières de BPCE étaient bien réelles.

F PEROL a notamment rappelé un point fort du groupe BPCE par rapport à ses concurrents : **plus de 70% de nos résultats se font dans la banque de détail et de réseaux (Ce qui n'est pas le cas à la SG ou à la BNP).**

Sur la liquidité, il a rappelé la nécessité de disposer d'outils de refinancement, notamment auprès de la BCE, pour assurer et sécuriser nos besoins. Il est longuement revenu sur l'utilisation des différents moyens pour réduire

notre dépendance aux marchés financiers : augmentation des dépôts ou appels – comme nos concurrents – à la mise en garantie auprès de la BCE (sous forme de collatéral) des crédits – entreprises ou habitat - accordés à nos clients. F PEROL a conclu en insistant sur la nécessaire solidarité entre toutes les entités du groupe BPCE (caisses d'épargne, banques populaires, Natixis, Crédit Foncier etc.).

Situation économique de BPCE à fin septembre 2011

Les élus CFDT ont interrogé F PEROL sur la teneur des résultats du troisième trimestre 2011, qui devront être publiés début novembre. Il a répondu que, compte tenu de la crise de la zone EURO et des dépréciations attendues sur la dette souveraine grecque (50% de pertes attendues sur les 1,2 milliards de dettes), **les résultats trimestriels devront enregistrer une dépréciation exceptionnelle de l'ordre de 600 millions, qui réduiront d'autant les résultats trimestriels.** Les résultats trimestriels devraient rester toutefois positifs puisque BPCE dégage régulièrement des résultats trimestriels positifs supérieurs à 900 millions d'euros. A suivre.

Dividendes versés par BPCE SA aux caisses d'épargne et banques populaires

Sur le sujet, F PEROL est revenu sur les estimations de versement de dividendes indiquées lors du comité de groupe de juin dernier (entre 5 et 600 millions d'acomptes sur dividendes). Il a indiqué que la situation n'était pas « tranchée » mais que les dépréciations à constater sur la dette grecque remettaient quand même en cause les estimations précédentes.

Prime de partage des profits (Loi dite PPP de juillet 2011)

Interrogé sur l'absence de cette prime au niveau du Groupe BPCE, F PEROL a répondu aux élus qu'il allait leur envoyer le détail des calculs pour « leur montrer » que les calculs – établis par BPCE et validés par le ministère du travail - étaient bien corrects et dignes de foi.

Cette réunion du Comité de Groupe conforte la volonté de vos élus CFDT d'aboutir rapidement à la mise en place d'une véritable politique sociale au niveau du Groupe. Celle-ci doit permettre de garantir à chacun(e) son avenir, quel que soit, à ce jour, sa fonction, son lieu de travail, sa situation tant personnelle que professionnelle.

Vos représentants CFDT au Comité de Groupe

Benoît BEL, Claude BERTRAND, Bruno BOBOVNIKOFF, Odile BONJOUR, Serge COQ, Eric DUMAS, Jean-Claude HEMONT, Wielfried LE ROUZES, Laurent LIEBMANN, Manuel LOPEZ, Patricia MAILLETIER, Catherine MELLET-GUEGUEN, Richard MOUTON, Brigitte SEIGNOBOSC, Alain SIAUD, Isabelle VEIL, Muriel WROMBLESKI

Incidences sur le personnel des difficultés économiques actuelles

Les élus ont souhaité avoir des assurances sur d'éventuelles conséquences sociales. F PEROL s'est voulu « rassurant » en indiquant que l'objectif était qu'il n'y ait aucune conséquence sociale à craindre et qu'il n'y avait aucun nouveau projet de PSE à ce jour. **La CFDT restera vigilante sur ce point, compte tenu des caractéristiques de la situation actuelle et de notre expérience de représentants du personnel.**

Situation des salariés de MA BANQUE et du GIE CREDIT MARTIME

Les élus CFDT ont souhaité avoir des chiffres précis sur la situation des salariés de ces deux entités du groupe BPCE en cessation d'activité ou appelées à disparaître. Mme Mercier-Gallay a répondu aux élus que, sur l'entité Ma Banque, au 30 septembre il ne restait plus que 10 salariés non reclassés (dont 3 membres du COMEX) sur un total de salariés à 123 salariés au début du plan. Sur l'entité GIE Crédit Maritime, dont la fermeture est programmée au 30/06/2012, BPCE a indiqué qu'un accord de méthode avait été trouvé avec les représentants du personnel et que 42 postes de reclassement avaient été proposés (et qu'au besoin on proposerait des solutions dans les caisses d'épargne locales). A suivre.

« Question qui fâche »

Les élus ont souhaité avoir des précisions sur la situation personnelle de **Thierry Gaubert**, Directeur des relations publiques de BPCE, mis en examen dans l'affaire Karachi (suspçon de financement illégal de campagne électorale). F PEROL n'a guère apprécié la question. Il a dû néanmoins répondre, tout en rappelant le principe de la présomption d'innocence, « BPCE n'a rien à voir avec l'affaire KARACHI. Mr GAUBERT est salarié depuis plus de 10 ans dans l'entreprise. S'il devait y avoir un problème d'image du Groupe, il serait traité ». A ce jour, Thierry Gaubert aurait quitté, le 17 ou 18 octobre dernier, le groupe BPCE si l'on se fie aux informations de la presse...